



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCES ANALYSE LA SITUATION DU P'TIT BONHEUR

Gaspé, le 11 septembre 2008 – Depuis le 28 août, les parents des 12 élèves de la 1^{re} année de l'école du P'tit Bonheur de Grande-Vallée retiennent leur enfant à la maison parce qu'ils n'acceptent pas que les élèves de la maternelle 5 ans soient jumelés à ceux de la 1^{re} année. Avant même la rentrée scolaire des élèves et l'utilisation de ce moyen de pression, le Conseil des commissaires avait déjà mandaté trois directions de la Commission scolaire pour procéder à l'analyse de l'organisation scolaire de cette école.

Bien sûr, la Commission scolaire des Chic-Chocs n'approuve pas ce moyen de pression qui vient à l'encontre de l'article 17 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et rappelle que ce sont les parents qui ont choisi de garder leur enfant à la maison. Comme il est de son devoir d'offrir des services éducatifs de qualité à l'ensemble de sa clientèle, la Commission scolaire a mis tous les moyens en place, dès la rentrée scolaire, afin de garantir un climat propice aux apprentissages de tous ses élèves. Ainsi, l'école du P'tit Bonheur est prête à recevoir, en tout temps, ces enfants retenus à la maison depuis maintenant 10 jours.

Le 26 août, le conseil des commissaires a mandaté la direction générale, la direction des Services éducatifs et la direction de l'école du P'tit Bonheur pour qu'elles élaborent différentes pistes de solution. Deux rencontres se sont tenues et un rapport a été déposé le 5 septembre auprès du président de la Commission scolaire et de ses 20 collègues commissaires. Loin de prendre ce dossier à la légère, la Commission scolaire se doit de prendre le temps nécessaire afin d'analyser en profondeur tous les scénarios possibles. La Commission scolaire des Chic-Chocs compte sept classes jumelant de la maternelle 5 ans avec de la 1^{re} année. Il est bien de rappeler que selon ses Règles de répartition entre les établissements et la LIP, la commission scolaire doit s'assurer d'un partage équitable des ressources entre ses établissements.

Le 16 septembre prochain, en séance de travail, les commissaires discuteront de la situation de l'école du P'tit Bonheur. Lors de sa séance du 23 septembre, le Conseil devrait prendre une décision finale tel qu'il a été prévu selon la résolution adoptée le 26 août dernier au point 7.3 par le conseil des commissaires.

Source :

Marie-Noëlle Dion, agente d'information
Téléphone: (418) 368-3499, poste 5912
Site Internet : www.cschic-chocs.net